

## Erratum sur la version 2021/1 du glossaire « Chômage : scénario 5 »

Version corrigée le 08/04/2021

### Glossaire :

- **Bloc fonctionnel « Jour non indemnisable» (90066) :**
  - **Adaptation de la condition de présence :**

IL Y A	IL FAUT
OBLIGATOIRE S'il y a un ou plusieurs jours non indemnissables.	OBLIGATOIRE S'il y a un ou plusieurs jours non indemnissables <b>ou si, en cas d'une occupation à temps plein, du chômage temporaire est déclaré un lundi qui suit un jour férié légal tombant le samedi ou le dimanche.</b>

- **Adaptation des limitations supplémentaires :**

IL Y A	IL FAUT
	<b>La date du jour férié légal et / ou la date du jour de remplacement du jour férié doivent se situer dans la période de référence.</b>

- **Adaptation des codes anomalies :**

IL Y A	IL FAUT
90066-006 (B) Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants 90066-091 (B) Erreur de séquence	90066-006 (B) Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants 90066-091 (B) Erreur de séquence <b>90066-001 (B) Non présent</b> <b>90066-097 (B) Incompatibilité avec la période de référence</b>

- **Zone « DATE DU JOUR DE REMPLACEMENT D'UN JOUR FÉRIÉ » (00176)**
  - **Adaptation du domaine de définition :**

IL Y A	IL FAUT
AAAA peut prendre les valeurs suivantes: AAAA, AAAA-1 ou AAAA+1, où AAAA est la valeur de l'année mentionnée dans la zone 00074.	<p><b>S'il n'y a pas de remplacement du jour férié, on indique la date du jour férié.</b></p> <p><b>Si le jour de remplacement du jour férié est connu, on indique la date du jour de remplacement du jour férié.</b></p> <p><b>Si le jour de remplacement du jour férié n'est pas connu, on indique la valeur 9999-12-31.</b></p> <p><b>Si la valeur est différente de 9999-12-31, AAAA peut prendre les valeurs suivantes: AAAA, AAAA-1 ou AAAA+1, où AAAA est la valeur de l'année mentionnée dans la zone 00074.</b></p>

- **Adaptation de la condition de présence :**

IL Y A	IL FAUT
Obligatoire si connue.	<b>Indispensable</b>

**Commentaire :**

- Il y a un impact sur le schéma XML qui est adapté en conséquence. Cette nouvelle version sera utilisée à partir du 29/04/2021.
- L'application web sera adapté le 29/04/2021